



Réunion du Bureau Fédéral

- 13 juillet 2009 -

Le Bureau Fédéral, élargi aux présidents des ligues régionales, s'est réuni le lundi 13 juillet 2009 au siège de la FAF sous la présidence de M. Mohamed Raouraoua, Président de la FAF.

Le Bureau Fédéral adresse ses condoléances les plus attristées au Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, suite au décès de sa mère le 4 juillet dernier. Il prie Dieu le tout Puissant d'accorder à la défunte sa Sainte Miséricorde et l'accueille en son vaste Paradis.

Relevé des conclusions :

Ligue Nationale de Football (LNF)

Le Président de la Ligue Nationale de Football a présenté un exposé sur la préparation de la saison 2009/2010. Il a indiqué que l'opération d'engagement des clubs et de dépôt de licences s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le Président de la LNF a également communiqué les projets de calendrier des rencontres des championnats de première et seconde division qui ont été adoptés par le Bureau Fédéral.

Pour la première division, la phase aller débutera le 6 août 2009 et s'achèvera le 10 décembre 2009. La phase retour commencera le 17 décembre et prendra fin le 13 mai 2010. Une trêve hivernale s'étalera du 9 au 27 janvier 2010.

Il y a lieu de signaler que la nouvelle saison sera marquée par le lancement du championnat national des U20 dont les rencontres se dérouleront en ouverture des matches seniors du championnat de première division et de deuxième division.

Pour la deuxième division, la compétition se déroulera du 14 août 2009 au 14 mai 2010.

Les calendriers et les programmes des matches de la saison 2009 /2010

Chambre de résolution des litiges

Concernant les contrats de joueurs, la FAF rappelle que seules les divisions Une et Deux sont concernées. Les autres divisions qui sont des clubs amateurs doivent respecter les règles qui régissent le football amateur.

La Chambre de résolution des litiges (CRL) mettra en œuvre avec la commission de discipline et la Ligue Nationale de Football, l'application de toutes les décisions prises dans les contentieux jugés.

Par ailleurs le Bureau Fédéral nomme, en la personne du président de la CRL, un juge unique pour traiter les litiges en suspens.

La FAF rappelle que la CRL ne traite que les litiges clubs / joueurs professionnels et que toutes les parties sont tenues d'appliquer les jugements rendus sous peine de sanctions ; sanctions financières et sportives (défalcation de points et rétrogradation).

Dans le but de limiter voire éliminer tout litige contractuel entre clubs et joueurs, un nouveau contrat -type sera mis en place prochainement.

Compétitions de l'UNAF

Au sujet des compétitions nord africaines des clubs, le Bureau fédéral a décidé que l'ES Sétif (Champion d'Algérie) et le CR Bérouizdad (Vainqueur de la coupe d'Algérie) représenteront l'Algérie aux championnats de l'Union Nord Africaine de Football (UNAF) programmés entre septembre et décembre 2009.

Rappelons que L'Union Nord-Africaine de Football (UNAF) a fixé les dates de l'édition 2009 des Coupes nord-africaines des clubs vainqueurs de coupes et des clubs champions.

1er tour

matches aller : 23, 24 et 25 septembre 2009

matches Retour : 1er, 2 et 3 octobre 2009

Demi-finales :

matches aller : 25, 26 et 27 octobre 2009

matches retour : 23 et 24 novembre 2009.

Finale

match aller : 10, 11, 12 ou 13 décembre 2009

match retour : 24, 25, 26 ou 27 décembre 2009

Ligue Inter -Régions de Football (LIRF)

Le Bureau Fédéral a également entendu un exposé du Président de la Ligue Inter -régions de football (LIRF) qui a souligné le bon déroulement de l'opération d'engagement des clubs et d'enregistrement des licences.

Le Président de la LIRF a présenté les dates et les calendriers des championnats des trois groupes de ce troisième palier des compétitions.

Les calendriers de la saison 2009 /2010 sont publiés sur le site. Le championnat démarrera le 3 septembre 2009

Ligues régionales (LRF)

Les présidents des ligues régionales qui ont participé à cette réunion du Bureau Fédéral ont chacun d'entre eux présenté des rapports sur cette période d'inter saison et l'organisation des championnats régionaux 2009/2010.

Les différents calendriers seront publiés sur les sites Internet des ligues et dans les bulletins officiels.

Modalités d'accession et de rétrogradation

Suite aux nouvelles dispositions d'organisation des compétitions pour la saison 2010/2011, le Bureau Fédéral a adopté le projet des modalités d'accession et de rétrogradation pour la saison 2010/2011.

Le nouveau système est conçu comme suit :

Division Nationale Une

1 groupe de 16 clubs

Division nationale Deux

3 groupes de 14 clubs

- 1 groupe (est)
- 1 groupe (centre)
- 1 groupe (ouest)

Division Inter régions

4 groupes de 14 clubs

- 1 groupe (ouest)
- 1 groupe (est)
- 1 groupe (Centre-ouest)
- 1 groupe (Centre-est)

Ligue régionale

Division régionale I : 1 groupe de 16 clubs

Division régionale II : 2 groupes de 16 clubs

Ligue de wilaya

Division honneur : 1 groupe avec minimum de 12 clubs

Division Pré honneur : 1 groupe avec minimum de 8 clubs

Football Féminin

Le championnat national est réparti en trois groupes régionaux (Est ,ouest et Centre)gérés par les ligues régionales d'Alger, de Constantine et d'Oran.

Les modalités d'accession et de rétrogradation sont fixées comme suit

DIVISION NATIONALE UNE

18 - Dix huit clubs composent la division nationale une (1)

+ 01 - Un club, le club classé 1er de la division nationale deux (2) accède en division nationale une

-03 -Trois clubs, les clubs classés 16eme, 17eme, et 18eme de la division nationale une(1)

rétrogradent en division nationale deux (2).

soit : $18 + 1 - 3 = 16$ clubs

DIVISION NATIONALE DEUX

18 - Dix huit clubs composent la division nationale deux (2)

- 01 - Un club, le club classé 1er de la division nationale deux (2) accède en division nationale une (1);

+03 - Trois clubs, les clubs classés 16eme,17eme, et 18eme de la division nationale une(1)

rétrogradent en division nationale deux (2).

+21 - Vingt et un clubs, les sept (07) clubs classés de la 1ere à la 7eme place de chacun des trois (03) groupes de la division Inter-régions accèdent en division nationale deux (2).

+01 -Un club, le meilleur des trois (03) clubs classés 8eme (goal avérage), des trois (03) groupes de la division Inter-régions accède en division nationale deux (2).

soit : $18 - 1 + 3 + 21 + 1 = 42$ clubs

DIVISION INTER- REGIONS

48 - Quarante huit clubs composent la division Inter-régions;

- 21 - Vingt et un clubs, les sept (07) clubs classés de la 1ere à la 7eme place de chacun des trois (03) groupes de la division Inter-régions accèdent en division nationale deux (2);

- 01 -Un club, le meilleur des trois (03) clubs classés 8eme (goal avérage), des trois (03) groupes de la division Inter-régions accède en division nationale deux (2).

+ 24 -Vingt quatre clubs, les trois (03) clubs classés 1er,2eme et 3eme de chaque division régionale une(01); des huit (08) ligues régionales accèdent en division Inter-régions.

+ 1 – un club ,le champion du play off des ligues de wilayate de Béchar, Adrar et Tindouf.

+ 05- Cinq clubs, les cinq (05) meilleurs des huit (08) clubs classés 4eme (goal avérage), de

l'ensemble des divisions régionales une (1) des huit (08) ligues régionales, accèdent en division Inter-régions.

Soit ; $+ 48 - 2 - 1 + 24 + 6 = 56$ clubs

Commission de coupe d'Algérie

Le Bureau Fédéral a adopté le nouveau système d'organisation de la coupe d'Algérie qui comporte les mesures suivantes :

I – CATEGORIE SENIORS :

1/ Tirage au sort et domiciliation des rencontres

· Le tirage au sort pour les rencontres des 32ème et 16ème de finale aura lieu au courrant de la première semaine du mois de décembre 2009 en présence des représentants des 64 équipes qualifiées. Le lieu et date exacte sera communiqués par la FAF.

- Le club tiré en premier recevra la rencontre sur son stade de domiciliation, si celui-ci dispose d'une capacité d'accueil d'au moins de 8 000 places assises. A défaut, la FAF domiciliera d'office la rencontre dans un autre stade disposant de la capacité exigée, mais toujours dans la même région.
- Si le tirage au sort donne une rencontre « derby », la FAF se réserve le droit de fixer le lieu de la rencontre.

2/ Dates et déroulement des rencontres

Phases	Dates	Nombre d'équipes	Nombre de rencontres
1/32ème de finale	24 décembre 2009	64	32
1/16ème de finale	22 février 2010	32	16
1/8ème de finale	11 mars 2010	16	08
1/4 de finale	25 mars 2010	08	04
1/2 de finale	15 avril 2010	04	02
Finale	A fixer ultérieurement	02	01

3/ Primes de participation

A la faveur du contrat de sponsoring avec le groupe WTA Nedjma, la FAF assurera un financement de la participation des clubs à la coupe d'Algérie.

- A partir des 1/32ème de finale, la Fédération Algérienne de Football attribue une prime de participation pour chaque club qualifié, selon le barème ci – dessous.
- Une prime de 80 000 DA (quatre vingt mille dinars) sera versée à chaque club participant aux 1/32ème de finale de la coupe d'Algérie. Cette prime est consentie aux clubs pour leur permettre l'acquisition de deux jeux d'équipement sportifs avec une couleurs principale et une couleur de réserve .ils doivent être floqués du logo commercial de WTA Nedjma, sponsor de la manifestation .
- La prime sera versée à chaque club après élimination de la compétition.

Phases	Montant de la prime par club
Clubs qualifiés aux 1/32ème de finale	200 000 DA (Deux cents mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/16ème de finale	300 000 DA (trois cents mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/8ème de finale	600 000 DA (Six cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/4 de finale	1 200 000 DA (un million deux cents mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/2 de finale	2 400 000 DA (deux millions quatre cent mille dinars)
Finalistes	Les primes de la finale seront fixées par le MJS et la FAF

4/ Publicité

La coupe d'Algérie étant la propriété exclusive de la FAF, les clubs engagés dans cette compétition devront veiller obligatoirement au respect des directives suivantes :

1. Aucune marque publicitaire autre que celle du et ou des sponsors officiels de la FAF n'est autorisée sur les tenues, accessoires, ou plus généralement, sur toute pièce de vêtement ou d'équipement porté ou utilisé par les joueurs et par l'encadrement concerné.
2. Le logo commercial de WTA Nedjma doit floqué sur la face avant des maillots (au niveau du buste –position centrale- dimension 15 cm en largeur sur 17 cm en hauteur) ainsi que sur les cuissettes des joueurs.
3. Lors de la finale, la cérémonie de remise des médailles et de la coupe est soumise aux mêmes directives en matière de tenue et de publicité.

4. La quote part revenant à la FAF sur les recettes d'entrée au stade doit être versée à la Ligue Nationale
5. Les stades où se dérouleront les matches de coupe d'Algérie à partir des 1/32ème de finale doivent être livrés vierge de toute publicité.
6. Tout contrevenant à ces règlements entrainera l'élimination du club fautif nonobstant les sanctions financières y afférentes.

II CATEGORIES JEUNES ET FEMININES

Minimes

Phases	Montant de la prime par club
Clubs qualifiés aux 1/8ème de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/4 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/2 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés en Finale	300 000 DA (trois cent mille dinars)

Cadets

Phases	Montant de la prime par club
Clubs qualifiés aux 1/8ème de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/4 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/2 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés en Finale	400 000 DA (quatre cent mille dinars)

Juniors

Phases	Montant de la prime par club
Clubs qualifiés aux 1/8ème de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/4 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/2 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés en Finale	500 000 DA (cinq cent mille dinars)

Féminines

Phases	Montant de la prime par club
Clubs qualifiés aux 1/8ème de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/4 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés aux 1/2 de finale	100 000 DA (cent mille dinars)
Clubs qualifiés en Finale	500 000 DA (cinq cent mille dinars)

- La prime sera versée à la fin de chaque phase
- Pour les jeunes catégories, la publicité sur les équipements est interdite

Commission d'Arbitrage

Le Président de la Commission d'Arbitrage a présenté au Bureau Fédéral le bilan des activités réalisées entre février et juin 2009 et le programme d'action allant d'août à décembre 2009. Dans son exposé, il a énuméré les opérations menées en matière de formation. Il a cité la vingtaine de regroupement, stage, séminaires ... organisée par la FAF en direction du corps arbitral notamment en faveur des jeunes arbitres. A ce sujet, la Commission a relevé avec satisfaction l'évaluation globale des prestations de ces arbitres. Il a également signalé le bon déroulement du stage organisé sous l'égide de la FIFA et qui a regroupé une trentaine d'arbitres inter-ligues. Pour ce qui des prochaines échéances, la Commission poursuivra sa politique de formation. Elle entamera ce processus après le mois Ramadan.

Pour préparer la nouvelle saison, la commission organise entre juillet et août 2009 de séminaires et des tests physiques dans quatre régions Alger, Sétif, Ghardaia et Relizane. Un programme de visites médicales des arbitres a été arrêté. Il se déroulera du 18 au 27 juillet. La commission prévoit également l'organisation d'une journée au profit des techniciens afin qu'ils prennent connaissance des instructions dispensées aux arbitres en matière d'interprétation et application des lois du jeu .

Commission Médicale

Le Président de la Commission médicale a présenté un rapport sur les actions entreprises par sa commission. Il a notamment évoqué le dernier séminaire organisé sous l'égide de la FIFA les 1 et 2 juillet dernier à l'hôtel Hilton et qui a concerné les médecins des clubs de première, seconde division et de Inter-régions. Il a également rendu compte des trois rencontres régionales Alger, Oran et Constantine organisées en juin avec la participation des médecins et des administratifs des clubs invités à s'initier au nouveau programme d'informatisation des licences ou le dossier médical occupe une place importante dans ce nouveau procédé de délivrance des licences.

Equipe Nationale A

Le Bureau Fédéral a été informé des prochaines échéances de l'Equipe Nationale seniors. Le programme comprend le match amical contre l'Uruguay le 12 août prochain à Alger, les trois prochains matches qualificatifs de la coupe du Monde / Coupe d'Afrique des Nations -2010 : Contre la Zambie le 6 septembre à Alger, le Rwanda, le 10 octobre à Alger et Egypte le 14 novembre au Caire. Ce calendrier tient également compte de la rencontre amicale en novembre prochain contre la France dans le cas où cette dernière se qualifiera directement au mondial. La FAF rappelle aux clubs l'obligation de désigner un médecin du club.

Appel de la FAF

La FAF lance un appel solennel à tous les supporters de l'équipe nationale pour qu'ils fassent preuve de civisme et de responsabilité dans les stades notamment lors des rencontres internationales. Elle invite le public au stade à s'abstenir d'utiliser les engins pyrotechniques (fumigènes), et autres projectiles.

La FAF, qui a subi de fortes amendes de la part de la FIFA, risque de connaître d'autres sanctions qui peuvent porter préjudice à l'Equipe Nationale.

Sélections Nationales

Le Bureau Fédéral a adopté le programme de l'équipe nationale des U-17 en prévision de sa participation à la phase finale de la Coupe du Monde 2010 qui aura lieu au mois d'octobre prochain à au Nigeria.

Sur un autre plan, la FAF a décidé de participer aux :

- Eliminatoires des championnats d'Afrique des nations des U-17 qualificatifs pour la phase finale qui aura lieu au Rwanda en 2011
- Eliminatoires des championnats d'Afrique des nations des U-20 qualificatifs pour la phase finale qui aura lieu en Libye en 2011
- Eliminatoires des championnats d'Afrique des nations féminines qualificatifs pour la phase finale qui aura lieu en Afrique du Sud en 2010
- Eliminatoires du championnat d'Afrique des Nations (CHAN) dont la phase finale aura lieu au Soudan en 2011
- Eliminatoires des jeux olympiques de Londres de 2012.

Dans le but de constituer la sélection U23 et celle qui défendra les couleurs nationales dans le championnat d'Afrique des Nations (CHAN), et aux éliminatoires des jeux olympiques de 2012, les clubs doivent se mobiliser pour assurer un temps de jeu suffisant et une bonne préparation aux joueurs susceptibles d'être retenus dans ces deux sélections. Il ya lieu de rappeler qu'il est fait obligation aux clubs de faire participer à chacun de leur match un minimum de deux joueurs des moins de 21 ans (nés en 1983 premier année senior). Cette disposition remplace celle concernant l'incorporation des joueurs juniors en équipe seniors, compte tenu de la création du championnat national des U-20

Formation / fonctionnement

Plusieurs séminaires de formation et de recyclage pour les techniciens ,administratifs médecins, arbitres et commissaires aux matches ont été programmés.

Par ailleurs une commission nationale d'homologation des stades de football a été créée.

Questions administratives

Le Bureau Fédéral a tenu à transmettre ses remerciements les plus chaleureux à la Confédération Africaine de Football pour l'aide financière de 100 000 dollars destinés à l'achat de deux mini bus pour les équipes nationales de Jeunes.

A la fin de la réunion, le Bureau Fédéral a examiné et pris des décisions relatives à la gestion administrative et financière de la FAF.

La prochaine réunion du bureau fédéral aura lieu le 10 août prochain à Alger.

